

## **Commune de BETTING**

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 14

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2021**

---

Absente excusée : Scheidt Bittmann Déborah

Date d'envoi de la convocation : 17 septembre 2021  
Adoption du procès verbal de la séance du 25 juin 2021, par les conseillers présents à cette réunion.

A la demande du Maire, le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'ajout d'un point supplémentaire relatif à l'acquisition d'un terrain classé en zone d'urbanisation future (1AU) situé chemin de Béning.

#### **INFORMATIONS et COMMUNICATIONS**

##### **SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI**

au 15.08.2021

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 53 (36 hommes + 17 femmes) dont 10 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 42 (≈ 79 %).

au 15.09.2021

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 51 (34 hommes + 17 femmes) dont 8 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 40 (≈ 78 %).

##### **SITUATION DE LA TRESORERIE**

Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 475 671,64 €.

Au 1<sup>er</sup> août 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 474 307,58 €.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 494 705,60 €.

##### **POINT 1 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022**

La comptabilité des collectivités territoriales et autres établissements publics est régie par différentes instructions budgétaires et comptables (M14, M52, M61, M71, etc).

Ainsi l'instruction budgétaire et comptable M14 est le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes, des syndicats de communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, la nomenclature budgétaire et comptable M57, est l'instruction la plus récente et complète car elle intègre les dernières dispositions normatives. Et surtout, le référentiel M57 a été conçu pour être applicable à toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, métropoles, établissements publics de coopération intercommunale et communes), tout en conservant les dispositions spécifiques propres à chacune d'entre elles en matière de dépenses obligatoires.

La généralisation de la M57 qui remplacera à terme toutes les autres normes actuellement utilisées dans les collectivités territoriales est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est possible, d'anticiper l'application de cette nouvelle norme dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, après avis favorable du comptable public émis le 16 septembre 2021 et du conseil municipal.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit le budget principal de la commune et les éventuels budgets annexes.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- approuve l'adoption anticipée de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **POINT 2 : PARTICIPATION DES ENTREPRISES AU FINANCEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL**

Les entreprises versent une contribution financière pour la publication du bulletin municipal qui paraît deux fois par an, en contrepartie de l'insertion d'une publicité.

Les tarifs annuels fixés en 2019 étaient de 55 € pour 1/4 page, 100 € pour 1/3 page, 140 € pour 1/2 page, 245 € pour 1 page et 460 € pour une couverture.

Comme l'année précédente, le bulletin ne paraîtra qu'une seule fois en 2021, les tarifs sont donc fixés à 27 € pour 1/4 page, 50 € pour 1/3 page, 70 € pour 1/2 page, 122 € pour 1 page et 230 € pour une couverture.

Les entreprises qui participent au financement du bulletin municipal sont : Hypermarché Leclerc (couverture) - Vkloc (1/2 page) - Pompes Funèbres Roc'Eclerc (1/2 page) - CPM (1/3 de page) - Tilly (1/4 de page) et SB Conception (1/4 de page).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la participation financière de ces entreprises.

## **POINT 3 : VENTE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL DU 50 RUE PRINCIPALE**

Par délibération du 26 février 2021, le conseil municipal avait décidé de vendre l'immeuble situé 50 rue Principale, cadastré section 13 parcelle 390 d'une contenance de 6 a 29.

Au préalable cette parcelle a été divisée en 3 nouvelles parcelles :

- la parcelle 449 de 3 a 21 sur laquelle est implanté l'immeuble mis en vente, et
- les parcelles 450 et 451 respectivement de 3 a 04 et 0 a 04 dont la commune reste propriétaire, qui correspondent notamment à l'accès et au parking du terrain de sport.

Une annonce a été publiée sur le site internet de la commune et sur l'application panneau pocket.

Six offres ont été reçues :

- Galan Audrey de Seinghouse et Marras Joris de Folschviller ont déposé une offre à 60 586 €,
- De Sousa Esteves Antonio de Béning a déposé une offre à 50 000 € du 14.09.2021,
- Stagno Christophe de Betting a déposé une offre à 45 000 € du 16.09.2021,
- SCI Ercan de Farébersviller a déposé une offre à 60 000 € du 21.09.2021,
- Tomasino Gaetan de Betting a déposé une offre à 50 000 € du 23.09.2021,
- SCI du Plateau de Betting a déposé une offre à 81 500 € du 23.09.2021.

Le conseil municipal par 13 voix pour et 1 abstention (Péric Martine),

- accepte l'offre à 81 500 € de la SCI le Plateau représentée par Hellé Patricia,
- précise que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

## **POINT 4 : ACQUISITION D'UN TERRAIN CLASSE EN ZONE D'URBANISATION FUTURE (1AU) SITUE CHEMIN DE BENING**

Par délibération du 29 janvier 2021, le conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle 109 section 14 d'une contenance de 12 a 39 dont 506 m<sup>2</sup> sont en zone agricole (A) et 733 m<sup>2</sup> dans une zone d'urbanisation future non équipée (1AU) spécifiées au plan local d'urbanisme, mis en vente par la SAFER GRAND EST (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural).

Le prix fixé à 50 € / l'are est finalement de 679 € (54,80 € / l'are), les frais de notaire étant pris en charge par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette augmentation du prix de l'are, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette transaction et à régler les frais de notaire.

## **POINT 5 : TRAVAUX COMMUNAUX**

### **Route de Betting**

Réfection de la chaussée au niveau de l'entrée de la route de Betting, réalisée par la société Stagno pour un montant de 9 537,60 € TTC.

### **Rue Principale**

En raison d'un problème d'accès à l'habitation du 47 rue Principale, le poteau d'incendie a été déplacé par la Société des Eaux de l'Est pour un coût de 5 699,52 € TTC.

### **Mairie**

Suppression des deux chaudières remplacée par une chaudière gaz à condensation et réfection du collecteur, par l'entreprise Friderich de L'Hôpital pour respectivement 7 997,88 € TTC et 495,00 € TTC.

## **POINT 6 : SUBVENTION A LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

Le Comité de Moselle s'engage notamment dans le soutien aux malades par des actions de prévention, de promotion des dépistages et surtout l'aide aux malades et à leurs proches. Des activités sont ainsi proposées sur le département (activités physiques adaptées, soutien psycho-thérapeutique, des groupes de parole...). Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 50 € au comité de Moselle.

## **POINT 7 : DIVERS**

### **Opération "Brioche de l'Amitié"**

L'opération "Brioche de l'Amitié" se déroulera du 14 au 17 octobre 2021, durant cette période les conseillers municipaux passeront dans les rues de la commune pour proposer une brioche en échange d'un don. Les fonds récoltés seront reversés à l'APEI Moselle - Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés.

### **Opération « 10 heures pour la Solidarité »**

L'opération intitulée « 10 heures pour la Solidarité » au profit des Restos du Cœur, aura eu lieu au complexe nautique Aquagliss de Freyming Merlebach, le 14 novembre 2021.

Pour extrait conforme

Le Maire,

R. Rausch

BRUN D.

FICK M.

FLAUSS L.

GUIDA H.

HAMAN J.

HELLERINGER  
KOPEC M.

ICIEK V.

JOCHUM F.

LEVICKI R.

LINET F.

OSTER M.

PERIC M.

SCHOULLER D.